

## **PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 6 AVRIL 2017 à 18 h 30**

L'an deux mil dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire Bruno Tufféry.

**PRÉSENTS** : Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

**ABSENT(S) avec PROCURATION** : Rachel Charbonneaux à Michelle Personelli, Florian Poudevigne à Gérard Estelle.

**Secrétaire de séance** : Béatrice Loison

**Assistants** : Christine Fabrègues et Nadine Poutas

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2017**

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité*

#### **1. Approbation des Budgets primitifs 2017 : budget principal Commune et budgets annexes CCAS et Assainissement**

*Rapporteur Béatrice Loison*

#### **2. Subventions 2017 aux associations**

*Rapporteur : Michelle Personelli*

#### **3. Décision de rapporter une délibération**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

#### **4. Décision de rapporter une délibération**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

#### **5. Modification des indemnités de fonction du Maire, Adjointes et Conseillers municipaux délégués**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

#### **6. Autorisation d'implanter une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides – Autorisation d'occupation du domaine public**

*Rapporteur : Thierry Loison*

**Demande du Maire, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :**

#### **7. Schéma Directeur d'Assainissement : repérage des réseaux Eaux Pluviales. Mission complémentaire confiée à CEREG Ingénierie, bureau d'études retenu pour le Schéma Directeur Assainissement des Eaux Usées**

*Rapporteur : Thierry Loison*

#### **8. Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales et zonage pluvial. Choix du bureau d'études**

*Rapporteur : Thierry Loison*

#### **9. Dossier de demande d'inscription au Programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard : Mise en discrétion du réseau BTA « Le Rascas » - ZA Passadouire (15-DIS-103)**

*Rapporteur : Thierry Loison*

**10. Dossier de demande d'inscription au Programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard : Génie Civil du réseau téléphonique ZA Passadouire – coord avec 15-DIS-103 (16-TEL-12)**

*Rapporteur : Thierry Loison*

**11. Réaménagement de l'ancien bâtiment industriel « Espace M. Fost. » : attribution du lot 3 (marché à procédure adaptée) suite à la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2017**

*Rapporteur : Thierry Loison*

***Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.***

**1. Approbations des Budgets primitifs 2017 : budget principal Commune et budgets annexes Centre Communal d'Action Sociale et Assainissement**

*Rapporteur Béatrice Loison*

○ **Budget Commune (M14)**

❖ **Section Fonctionnement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| Fonctionnement |           |          |           |
|----------------|-----------|----------|-----------|
| Recettes       | 972 200 € | Dépenses | 972 200 € |

➤ Recettes principales

- 70 : Produits de services (régies, cantine, garderie, NAP...) : 66 964 €
- 013 : Atténuation des charges (rémunération personnel) : 3 000 €
- 73 : Impôts et taxes : 691 387 €
- 74 : Dotations, subventions, participations : 130 904 €
- 75 : Autres produits de gestion : 74 735 €
- 002 : Résultats antérieur : 5 210 €

➤ Dépenses principales

- 011 : Charges à caractère général : 306 241 €
- 012 : Charges de personnel : 506 235 €
- 65 : Autres charges de gestion courante : 154 191 €
- 66 : Charges financières remboursement des intérêts) : 2 311 €
- 67 : Charges exceptionnelles : 2 622€
- 014° Atténuation de produits : 600 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Commune - Section Fonctionnement ».***

❖ **Section Investissement**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

| Investissement |             |          |             |
|----------------|-------------|----------|-------------|
| Recettes       | 2 044 900 € | Dépenses | 2 044 900 € |

➤ Recettes principales

- Subventions Foyer M. Fost (État, Région, Département) : 827 532 €
- Emprunt : 670 000 €
- Excédent d'investissement 2015 : 165 728 €
- Excédent de fonctionnement 2016 affecté en investissement : 125 000 €
- Subvention Conseil Départemental Plan Circulation Stationnement Accessibilité tranche 3 : 54 543 €
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 : 29 900 €
- Taxe d'aménagement : 49 309 €
- Fonds de compensation de la TVA : 52 539 €
- Fonds de concours Agglo 2017 : 12 530 €
- Dotations d'action parlementaire : 36 773 €
- Vente terrains : 10 000 €
- Cautions : 2 000 €
- Amende de police : 9 046 €

➤ Dépenses principales

- Bâtiments communaux (Foyer dont accessibilité, mairie, école, logements...) : 1 635 000 €
- Voirie (cheminements doux, déplacement parcours santé), réseaux (extension, enfouissement), aménagement (travaux pluvial) : SIVU du Massif Bagnolais (2/2) : 207 300 €
- Honoraires (foyer, mairie, centre bourg) : 40 000 €
- Éclairages : 6 100 €
- Achat terrain : 3 300 €
- Schéma Directeur Pluvial : 21 000 €
- Matériels (techniques et informatiques) et signalétique : 60 400 €
- Financières (titre, remboursement emprunts et cautions) : 37 000 €
- Accessibilité autres bâtiments (Poste, bibliothèque, salles communales, toilettes...) : 12 300 €
- Dépenses imprévues : 22 500 €

**Commentaires du budget 2017**

- ✓ Des charges courantes maîtrisées.
- ✓ Une fiscalité stable avec les taux communaux inchangés.
- ✓ Un patrimoine rénové, entretenu, des investissements pour toutes les générations.
- ✓ Une recherche active des subventions, des économies réalisées.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Commune - Section Investissement ».***

○ Budget Assainissement (M49)

| Fonctionnement |          |          |          |
|----------------|----------|----------|----------|
| Recettes       | 24 944 € | Dépenses | 24 944 € |

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Assainissement - Section Fonctionnement ».***

| Investissement |          |          |          |
|----------------|----------|----------|----------|
| Recettes       | 99 034 € | Dépenses | 99 034 € |

Commentaire : les principales dépenses concernent la réalisation du « Schéma directeur et Zonage d'assainissement », des travaux d'extension du réseau au Plateau ainsi que quartier la Montade.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « Assainissement - Section Investissement ».***

○ **Budget CCAS (M14)**

| Fonctionnement |          |          |          |
|----------------|----------|----------|----------|
| Recettes       | 10 010 € | Dépenses | 10 010 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif « CCAS » Section Fonctionnement ».**

**2. Subventions 2017 aux associations**

*Rapporteur : Michelle Personelli*

Détail des subventions proposées :

| Fonctionnement                                | €            |
|-----------------------------------------------|--------------|
| Association Sportive de Vénéjan               | 773          |
| Bibliothèque communale                        | 1 250        |
| Boule Vénéjanaise                             | 442          |
| Société de chasse Vénéjan<br>(pas de demande) | -            |
| Comité des fêtes                              | 990          |
| Familles Rurales                              | 1 205        |
| Loisirs Culturels et Sportifs                 | 518          |
| Club des retraités Lou Souleu                 | 478          |
| Racines                                       | 416          |
| R.E.V.E                                       | 401          |
| Soirées musicales                             | 310          |
| Sou des Écoles Laïques                        | 1018         |
| Tennis Club de Vénéjan                        | 413          |
| Véné'jeux                                     | 743          |
|                                               |              |
|                                               |              |
| <b>Total</b>                                  | <b>5 750</b> |

| Participation                | €            |
|------------------------------|--------------|
| Coopérative scolaire         | 500          |
| Amicale laïque : centre aéré | 1 500        |
|                              |              |
| Dispo pour autres demandes   | 1 863        |
| <b>Total</b>                 | <b>3 863</b> |

| Manifestations / Évènements                   | €            |
|-----------------------------------------------|--------------|
| Familles rurales : Vide grenier               | 1 000        |
| Association Sportive de Vénéjan : Bodega      | 1 000        |
| Boule Vénéjanaise : Concours de la ville      | 300          |
| Soirées musicales                             | 1 000        |
| Véné'jeux action Jeunesse                     | 250          |
| Comité des fêtes : Fête Nationale             | 1 000        |
| Association Sportive de Vénéjan : billetterie | 300          |
| <b>Total</b>                                  | <b>4 300</b> |

| Caritatif/Humanitaire/Santé                         | €          |
|-----------------------------------------------------|------------|
| Restos du cœur                                      | 40         |
| Prévention routière                                 | 40         |
| Association K-NET Partage                           | 40         |
| Association pour Développement des Soins Palliatifs | 40         |
| Ligue contre le cancer                              | 40         |
| Association Française Sclérosés en Plaque           | 40         |
| Téléthon                                            | 40         |
| Association Usagers TER-SNCF Rive droite Rhône      | 50         |
| <b>Total</b>                                        | <b>330</b> |

| École                | €            |
|----------------------|--------------|
| Coopérative scolaire | 4 000        |
| Cycle triennal       | 2 500        |
| <b>Total</b>         | <b>6 500</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le montant individuel des subventions attribuées aux associations en 2017, pour un montant de : 24 500 € prévus à l'article 6574 du BP. 2017. Décision de rapporter des délibérations**

**3. Décision de rapporter la délibération exonérant les jeunes agriculteurs de taxe sur le foncier non bâti**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

M. le Maire rappelle la délibération du 29 mars 1996 qui prévoyait un dégrèvement, en faveur de tous les jeunes agriculteurs qui s'installaient, de 50 % de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Pris en charge par l'État. Cette mesure permettait de limiter les charges des structures et renforçaient un dynamisme local.

À ce jour, n'ayant pratiquement plus de jeunes agriculteurs s'installant sur la commune, cette décision prise il y a plus de vingt ans, a perdu de sa pertinence.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la décision de rapporter la délibération exonérant les jeunes agriculteurs de taxe sur le foncier non bâti.**

#### **4. Décision de rapporter la délibération exonérant de taxe foncière les terrains agricoles ou non plantés en oliviers**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

M. le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2006 concernant l'exonération de la taxe foncière des terrains agricoles ou non, plantés en oliviers.

Cette décision avait été prise suite à la crise économique que subissait les viticulteurs et agriculteurs, et la possibilité leur était offerte de changer de culture tout en étant aidé.

À ce jour cette décision a perdu de sa pertinence, et n'a plus de raison d'être.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, décision de rapporter la délibération exonérant de taxe foncière les terrains agricoles ou non plantés en oliviers.***

#### **5. Modification des indemnités de fonction du Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

VU le nouveau décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1147 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnes des établissements publics hospitaliers.

Ce décret indique que le calcul de l'indemnité de fonctions des élus est basé sur l'indice brut 1022 au lieu de 1015 précédemment.

Il y a lieu de prendre en considération, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, le nouveau calcul des indemnités de fonction sur la base de l'indice brut 1022.

Par cette délibération, désormais, les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ayant délégations, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

VU la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui fixe en son article 81 les indemnités des Conseillers Municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, le tableau des indemnités de fonction daté du 11 avril 2014.

Cette répartition se fera sous la forme de pourcentages, afin qu'elle demeure valable en cas d'éventuelles revalorisations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ✓ ***Décide que les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux ayant délégations, sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.***
- ✓ ***Est favorable au rattrapage à compter du :***
  - ***1<sup>er</sup> février 2017, de la nouvelle valeur du point de référence ;***
  - ***1<sup>er</sup> avril 2017, à la modification des indemnités des élus, décrite dans le tableau ci-dessus.***
- ✓ ***Accepte la répartition concernant chaque membre sous forme de pourcentage.***

## **6. Autorisation d'implanter une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides – Autorisation d'occupation du domaine public**

*Rapporteur : Thiery Loison*

Vu la nécessité d'implanter une borne de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que ce projet de déploiement de bornes est porté par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ✓ ***Approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides située sur le parking du foyer Maurice Fost.***
- ✓ ***Approuve la convention d'occupation du domaine public établi à la faveur du SMEG avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux.***
- ✓ ***Autorise le SMEG ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation.***
- ✓ ***S'engage à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation suivant la délibération syndicale du 14 septembre 2015 à un maximum de :***
  - ***frais d'investissement : montant maximum 500 € TTC ;***
  - ***frais de fonctionnement : montant estimé 240 € TTC.***
- ✓ ***Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.***
- ✓ ***Décide d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal.***

## **7. Schéma Directeur d'Assainissement : repérage des réseaux Eaux Pluviales. Mission complémentaire confiée à CEREG Ingénierie, bureau d'études retenu pour le Schéma Directeur Assainissement des Eaux Usées**

*Rapporteur : Thiery Loison*

Il est rapporté au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un repérage des réseaux pluviaux afin de mettre à jour le plan des réseaux sous Système Informatique Géographique, SIG.

Cette prestation s'inscrit dans la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées, afin de mieux cerner les éventuelles interactions entre les réseaux eaux usées et eaux pluviales (entrées potentielles d'eaux parasites ou pollution des réseaux pluviaux par déversements d'eaux usées).

CEREG Ingénierie est missionné pour réaliser l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ✓ ***Décide de confier la mission complémentaire de repérage des réseaux d'eaux pluviales à CEREG Ingénierie, pour un montant total de 6 450,00 € HT.***
- ✓ ***Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce se rapportant à cette étude, notamment la lettre de commande du bureau d'étude retenu.***

## **8. Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales et zonage pluvial. Choix du bureau d'études**

*Rapporteur : Thiery Loison*

Il est rapporté au Conseil Municipal la nécessité d'engager l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales, avec établissement du zonage pluvial. Ce document réglementaire est indispensable en annexes d'un document d'urbanisme.

CEREG Ingénierie a produit une proposition technique et financière afin de réaliser ce dossier pour le compte de la commune de Vénéjan.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ✓ ***Décide de confier la mission à CEREG Ingénierie, pour un montant total de 17 500,00 € HT ;***
- ✓ ***Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce se rapportant à cette étude, notamment la lettre de commande du bureau d'étude retenu.***

**9. Dossier de demande d'inscription au Programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard : Mise en discrétion du réseau BTA « Le Rascas » - ZA Passadouire (15-DIS-103)**

*Rapporteur : Thiery Loison*

Il est rapporté au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux de réhabilitation du Foyer Maurice Fost, il faut envisager la mise en discrétion du réseau BTA Poste « Le Rascas ». Ce projet s'élève à 41 000 € H.T. soit 49 199,99 € TTC.

Définition du projet : Dans le cadre du programme « Esthétique », le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) projette la Mise en Discrétion des Réseaux (MDR) BTA du Rascas sur le quartier de la ZA Passadouire. En effet, la commune projette la rénovation du Foyer Maurice Fost, ainsi que l'aménagement et la refonte des espaces publics aux abords du bâtiment. La coordination MDR permettra la dépose des réseaux aériens (BT, FR et EP) situés actuellement dans l'emprise des aménagements. Les travaux consistent à la mise en souterrain des câbles depuis le poste de distribution « Le Rascas » jusqu'au carrefour formé par le CD 148A et le chemin de Passadouire, soit une distance à traiter d'environ 120 ML. En parallèle sera prévu également la coordination des réseaux FT-ORANGE et de l'Éclairage Public.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (E.F.E.).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ **Approuve le projet dont le montant s'élève à 41 000 € HT soit 49 199,99 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir ;**
- ✓ **Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;**
- ✓ **S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'État Financier Estimatif (E.F.E) ci-joint, et qui s'élèvera à 0,00 € ;**
- ✓ **Autorise M. le Maire à viser l'E.F.E., ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel (B.F.P) qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet ;**
- ✓ **Vertera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'E.F.E. ou au B.F.P :**
  - **Le premier acompte au moment de la commande des travaux ;**
  - **Le second acompte et solde à la réception des travaux.**
- ✓ **Prend note qu'à la réception des travaux le Syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.**
- ✓ **Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.**

**10. Dossier de demande d'inscription au Programme d'investissement du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard : Génie Civil du réseau téléphonique ZA Passadouire – coord avec 15-DIS-103 (16-TEL-12)**

*Rapporteur : Thiery Loison*

Il est exposé au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux de Génie Civil du réseau téléphonique - ZA Passadouire-coor avec 15-DIS-103. Ce projet s'élève à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Définition sommaire du projet : Dans le cadre du programme « Esthétique », le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) projette la Mise en Discrétion des Réseaux (MDR) BTA du Rascas sur le quartier de la ZA Passadouire. En effet, la commune projette la rénovation du Foyer M. Fost, ainsi que l'aménagement et la refonte des espaces publics aux abords du bâtiment. La coordination MDR permettra la dépose des réseaux aériens (BT, FR et EP) situés actuellement dans l'emprise des aménagements. Les travaux consistent à la mise en souterrain des câbles depuis le poste de distribution « Le Rascas » jusqu'au carrefour formé par le CD 148A et le chemin de Passadouire, soit une distance à traiter d'environ 120 ML. En parallèle sera prévu également la coordination des réseaux FT-ORANGE et de l'Éclairage Public.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ✓ Approuve le projet dont le montant s'élève à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'État Financier Estimatif (E.F.E.), et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir ;
- ✓ Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- ✓ S'engage à inscrire sa participation telle qu'elle figure dans l'E.F.E. ci-joint, et qui s'élèvera à 12 000 € ;
- ✓ Autorise M. le Maire à viser l'EFE et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel (B.F.P.) accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle ;
- ✓ Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'E.F.E. ou au B.F.P. :
  - Le premier acompte au moment de la commande des travaux ;
  - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- ✓ Prend note qu'à la réception des travaux le Syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées ;
- ✓ Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 0,00 € dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie ;
- ✓ Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**11. Réaménagement de l'ancien bâtiment industriel « Espace Maurice Fost » : attribution du lot 3, (marché à procédure adaptée) suite à la Commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2017**

*Rapporteur : Bruno Tufféry*

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- ✓ La mise en œuvre de ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres de type « marchés à procédure adaptée » (MAPA) lancé le 12 décembre 2016 en 17 lots séparés ;
- ✓ Le coût d'objectif prévisionnel a été fixé par délibération en date du 8 avril 2016 à 1 375 000 € HT études comprises ;
- ✓ Par délibération du 10 février 2017, 15 lots ont été attribués et les lots 3 et 17 déclarés infructueux.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 9 mars 2017 pour l'ouverture des enveloppes concernant le lot n°03 : **ETANCHÉITÉ**. La CAO a analysé l'ensemble des 5 dossiers reçus.

Selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir : prix des prestations 50 %, planning – respect intervention des travaux 20 %, mémoire technique 30 %), l'Entreprise présentant l'offre la plus avantageuse est la suivante : SARL PBP, 2 Chemin du Mas de Lauze à 30900 NIMES pour un montant de 36 410,00 € HT.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ De suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres ;
- ✓ D'attribuer le lot n°03 conformément aux propositions énumérées ci-dessus pour un montant total de 36 410,00 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ✓ D'attribuer le lot 3 de l'appel d'offres ainsi que proposé ci-dessus ;
- ✓ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- ✓ Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

**La séance est levée à : 20 h 02**

Vu par Nous, Maire de Vénéjan, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux articles L2121-25 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| <b>Le Secrétaire de séance</b> | <b>Le Maire</b>                                                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Béatrice Loison</b>         | <b>Bruno Tufféry</b>                                                                |
|                                |  |